Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902126-20251208-D2025_12_08_15-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procuration : 5
Délibération rendue exécutoire
le :
Convocation du Conseil Municipal
en date du : 01/12/2025
Affichage en date du : 01/12/2025
Publication en date du :

Réception en préfecture :

N° **2025-12-08-15**

L'an deux mille vingt cinq
Le huit décembre, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Karine MENARD qui a donné procuration à M. Sylvain ROUDAUT, Mme Florence CANN à M. Jacky LE BRIS, Mme Hélène BARDAN à Mme Cathy LE GALL, Mme Souad DUHAZE à Mme Roseline THOMAS, et M. Léo ROBERT à M. Yves DU BUIT.

Secrétaire de Séance : Mme Cathy LE GALL

Objet : **Tarifs emplacements et droits de place**

Rapporteur : Solène BALCON

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la création d'un marché hebdomadaire à Plouzané,
Vu le règlement du marché hebdomadaire de Plouzané,
Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, personnel, et communication » en date du 27 novembre 2025,

Madame Solène BALCON, Adjointe au Maire délégué aux finances, rappelle à l'Assemblée que les tarifs municipaux font l'objet d'une actualisation régulière, et qu'il appartient au Conseil Municipal de les réviser, les supprimer ou d'en créer de nouveaux.

C'est pourquoi il est proposé de réviser les tarifs tels que proposés dans la présente délibération, avec effet au 1er janvier 2026.

Marché Hebdomadaire	Tarifs en vigueur	Proposition à/c du 01/01/2026
Abonné : emplacement €/ml/jr	1,05 €	1,10 €
Occasionnel jusqu'à 3 ml	2,55 €	2,60 €
Occasionnel au-delà de 3 ml	6,40 €	6,50 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902126-20251208-D2025_12_08_15-DE

Posticheurs démonstrateurs €/ml/jr	2,25 €	2,30 €
Evènement / prestation soutenue par la ville	Gracieux	Gracieux
Forfait/j branchement électrique	2,25 €	2,30 €
Droits de place hors marché Hebdomadaire	**Tarifs en vigueur**	**Proposition à/c du 01/01/2026**
Emplacement €/ml/jr	1,55 €	1,60 €
Evènement / prestation soutenue par la ville	Gracieux	Gracieux
Forfait/j branchement électrique	2,25 €	2,30 €
Forfait/j camions légers (type food truck)	10,50 €	10,70
Forfait/j camions légers (type semi-remorque)	40,00 €	41,00 €
Cirques : forfait/j	30,00 €	30,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➢ ***APPROUVE*** la révision des tarifs emplacements du marché hebdomadaire et droits de place en adoptant avec effet au 1er janvier 2026 les tarifs tels que présentés ci-dessus,

➢ ***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,

➢ ***PRECISE*** que les crédits correspondants seront perçus au chapitre 73 du Budget Principal.

Le secrétaire de séance,

Cathy LE GALL

MAIRIE DE PLOUZANÉ 29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 9 décembre 2025
Le Maire,

Yves DU BUIT